

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

**DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE LAFFREY CHOLONGE
ET ST THEOFFREY POUR LA PRESERVATION DES LACS DE LAFFREY ET PETICHET (SIALLP)
Séance du 15 novembre 2019**

L'an deux mil dix-neuf et le quinze novembre à dix-huit heures, le Conseil syndical régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine TESSA.

Date de la convocation : 08/11/2019.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 6 délégués titulaires et 5 suppléants.

Présents: Madame Catherine TESSA, Messieurs Philippe FAURE, Patrick KAITANDJIAN, Bernard MECKLER, Alain MENDEZ, Georges RUELLE, M. Claude SAVONNET.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe FAURE.

Date d'affichage : 29/11/2019

Objet : 2019-12-Schéma directeur d'assainissement de la commune de Cholonge - délégation pour lancer l'enquête publique

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du N°74-11031 du 23 décembre 1974 instituant le syndicat Intercommunal d'assainissement des Lacs de Laffrey et de Petichet (SIALLP) ;

Vu l'arrêté préfectoral N°38-2019-03-07-022 du 7 mars 2019 portant modification des statuts du SIALLP ;

La présidente expose, que dans le cadre du schéma directeur d'assainissement de la commune de Cholonge, il convient de lancer une enquête publique.

Toutefois, considérant la demande de la commune de Cholonge relative à établir une enquête publique conjointe, dans le cadre de la procédure du PLU engagée par celle-ci, et celle relative au schéma directeur d'assainissement portée par le SIALLP, il est proposé aux membres du conseil syndical, que le SIALLP délègue auprès de la commune de Cholonge, l'organisation de l'enquête publique relative au schéma directeur d'assainissement ainsi que le zonage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

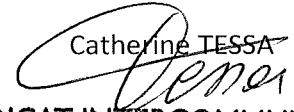
DÉCIDE

- I. **D'APPROUVER** l'exposé de la Présidente ;
- II. **D'AUTORISER** la délégation de l'organisation de l'enquête publique relative au schéma directeur et zonage d'assainissement, auprès de la Commune de Cholonge qui en assurera les frais inhérents et les publications réglementaires ;
- III. **D'AUTORISER** la Présidente à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

Décision approuvée par 06 voix POUR, 00 voix CONTRE, 00 ABSTENTION.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

La Présidente


Catherine TESSA

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR L'ASSAINISSEMENT
DES LACS DE LAFFREY
ET PETICHET**
Mairie de LAFFREY 30220
Tél./Fax 04 76 73 10 21

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Préfecture et affiché le 29/11/2019